

## Les Cahiers de droit



### Responsables du projet

---

Volume 15, numéro 2, 1974

La responsabilité hospitalière

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/041818ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/041818ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

(1974). Responsables du projet. *Les Cahiers de droit*, 15(2), 219–219.

<https://doi.org/10.7202/041818ar>

---

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## **La responsabilité hospitalière \***

---

Directeur du projet :	Raymond BOUCHER <sup>1</sup>
Consultants :	Jacques DESLAURIERS <sup>2</sup> Denis LEMIEUX <sup>3</sup> Jean ROCHON <sup>4</sup> Zamilda FORTIN <sup>5</sup>
Équipe de recherche et de rédaction :	Lise CÔTÉ <sup>6</sup> Daniel LAVOIE <sup>7</sup> Louis SORMANY <sup>8</sup>
Coordonnateur :	Marc DELAGE <sup>9</sup>
Recherchistes :	Robert ARCHER <sup>10</sup> Pierre CANTIN <sup>11</sup> Luc CREVIER <sup>12</sup>

\* Cette recherche a pu être réalisée grâce à une subvention du Ministère des Affaires sociales du Québec.

1. Professeur, Faculté de droit, Université Laval.
2. Professeur, Faculté de droit, Université Laval.
3. Professeur, Faculté de droit, Université Laval.
4. Médecin, professeur, Faculté de médecine, Université Laval.
5. Médecin, conseiller spécial à la Commission des Accidents du Travail.
6. Licenciée en droit.
7. Licencié en droit.
8. Licencié en droit.
9. Licencié en droit.
10. Licencié en droit.
11. Licencié en droit.
12. Licencié en droit.